

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023 à 18h

ORDRE DU JOUR

1. Comité de Gestion : composition
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13/12/2022
4. Approbation de la nouvelle grille tarifaire de l'entente intercommunale de production culinaire
5. Tarifs cantine 2023 à compter du 20 février 2023

QUESTIONS DIVERSES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

Mardi 17 janvier 2023

Membres en exercice : 08

Date de convocation : 11/01/2023

L'an deux mil vingt-trois le **DIX-SEPT JANVIER** à dix-huit heures, le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE —Véronique BELIN- Vanessa CUBIZOLLES- Julie-Anne PAILHES «Co-présidente APEER » - Christine SOULIE-MASSE « directrice de l'école Maternelle de la République » représentante de Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale »

Etait représenté : - Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale » par Christine SOULIE-MASSE « directrice de l'école Maternelle de la République»

Etaient excusés : Rémy VIDAL « délégué du Préfet » Frédéric SEJOURNEE « directeur de l'école Maternelle de la Mouteyre Julie HAON «Co-présidente APEEM »- Juliette BLOT Julie «Co-présidente APEEM »Karine CORTIAL «Co-présidente APEER » -

Invités présents : (avec voix consultative)» Sophie GARNIER- Florence HAON

Secrétaire de Séance :

Les Membres du Comité de Gestion présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

01/ Comité de Gestion : composition

Nomenclature	5 Institutions et vie politique / 5.2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Gilles DELABRE

Vu l'article. R 212-26 du Code de l'Education, Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles est notamment composé par Le Maire, qui est président de droit ainsi que de deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ;

Vu la délibération n°1 du 25 juin 2020 d'installation du Comité de Gestion suite aux élections municipales ;

Vu la délibération n°6 du Conseil municipal du 14 décembre 2022 qui a désigné deux membres du Conseil municipal devant siéger au Conseil de Gestion de la Caisse des Ecoles suite à la démission de Laurent DUFAUD

Délégués Titulaires élus : 1. BELIN Véronique
2. CUBIZOLLES Vanessa

Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés déclarent installer les deux membres du Conseil municipal devant siéger au Conseil de Gestion de la Caisse des Ecoles.

Comité de gestion 17/01/2023

Comité de Gestion 17/8/2020		
Nombre de Conseillers présents		5
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		5
VOTE	ABSTENTIONS	-
	CONTRE	-
	POUR	5

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE



Président du comité de gestion
de la Caisse des écoles.

Vanessa CUBIZOLLES



La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

Mardi 17 janvier 2023

Membres en exercice : 08

Date de convocation : 11/01/2023

L'an deux mil vingt-trois le **DIX-SEPT JANVIER** à dix-huit heures, le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE —Véronique BELIN- Vanessa CUBIZOLLES- Julie-Anne PAILHES «Co-présidente APEER » - Christine SOULIE-MASSE « directrice de l'école Maternelle de la République » représentante de Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale »

Etait représenté : - Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale » par Christine SOULIE-MASSE « directrice de l'école Maternelle de la République»

Etaient excusés : Rémy VIDAL « délégué du Préfet » Frédéric SEJOURNEE « directeur de l'école Maternelle de la Mouteyre Julie HAON «Co-présidente APEEM »- Juliette BLOT Julie «Co-présidente APEEM »Karine CORTIAL «Co-présidente APEER » -

Invités présents : (avec voix consultative)» Sophie GARNIER- Florence HAON

Secrétaire de Séance :

Les Membres du Comité de Gestion présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

02/ Désignation d'un secrétaire de séance

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Gilles DELABRE

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés désignent
Madame Vanessa CUBIZOLLES en qualité de secrétaire de séance.

Comité de gestion 17/01/2023

Comité de Gestion 17/01/2023		
Nombre de Conseillers présents		5
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		5
VOTE	ABSTENTIONS	-
	CONTRE	-
	POUR	5

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE



Président du comité de gestion
de la Caisse des écoles.



Vanessa CUBIZOLLES



La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

Mardi 17 janvier 2023

Membres en exercice : 08

Date de convocation : 11/01/2023

L'an deux mil vingt-trois le **DIX-SEPT JANVIER** à dix-huit heures, le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE —Véronique BELIN- Vanessa CUBIZOLLES- Julie-Anne PAILHES «Co-présidente APEER » - Christine SOULIE-MASSE « directrice de l'école Maternelle de la République » représentante de Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale »

Etait représenté : - Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale » par Christine SOULIE-MASSE « directrice de l'école Maternelle de la République »

Etaient excusés : Rémy VIDAL « délégué du Préfet » Frédéric SEJOURNEE « directeur de l'école Maternelle de la Mouteyre Julie HAON «Co-présidente APEEM »- Juliette BLOT Julie «Co-présidente APEEM »Karine CORTIAL «Co-présidente APEER » -

Invités présents : (avec voix consultative)» Sophie GARNIER- Florence HAON

Secrétaire de Séance :

Les Membres du Comité de Gestion présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

03/Adoption du procès-verbal de Comité de Gestion de la séance du 13 décembre 2022

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Gilles DELABRE

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent le procès-verbal de la séance du 13-12-2022 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Comité de gestion 17/01/2023

Nombre de Conseillers présents		5
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		5
VOTE	ABSTENTIONS	-
	CONTRE	-
	POUR	5

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Vanessa CUBIZOLLES

Président du comité de gestion
de la Caisse des écoles.

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

Mardi 17 janvier 2023

Membres en exercice : 08

Date de convocation : 11/01/2023

L'an deux mil vingt-trois le **DIX-SEPT JANVIER** à dix-huit heures, le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE —Véronique BELIN- Vanessa CUBIZOLLES- Julie-Anne PAILHES «Co-présidente APEER » - Christine SOULIE-MASSE « directrice de l'école Maternelle de la République » représentante de Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale »

Etait représenté : - Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale » par Christine SOULIE-MASSE « directrice de l'école Maternelle de la République »

Etaient excusés : Rémy VIDAL « délégué du Préfet » Frédéric SEJOURNEE « directeur de l'école Maternelle de la Mouteyre Julie HAON «Co-présidente APEEM »- Juliette BLOT Julie «Co-présidente APEEM »Karine CORTIAL «Co-présidente APEER » -

Invités présents : (avec voix consultative)» Sophie GARNIER- Florence HAON

Secrétaire de Séance :

Les Membres du Comité de Gestion présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

04/ Entente intercommunale concernant un service de la restauration scolaire « cuisine en Velay »/ approbation de la nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2023

Nomenclature	Finances Locales / 7.1 Tarifs des Services Publics
Rapporteur	Gilles DELABRE

Vu la délibération N° 01 du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles en date du 04/07/2019, qui a autorisé Monsieur le Président à signer l'adhésion de la Caisse des Ecoles à l'entente intercommunale concernant la Restauration scolaire et qui fixe les tarifs des repas comme suit :

Vu la délibération N° 18 du Conseil municipal en date du 14/12/2022 approuvant la nouvelle grille tarifaire de l'entente intercommunale et la validant à partir du 1^{er} janvier 2023 et demandant au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles de bien vouloir approuver cette décision par délibération concordante

M le Président expose aux membres du Comité de gestion que la Cuisine en Velay est un service de restauration collective en régie de la ville du Puy-en-Velay qui assure la fourniture de repas pour bon nombre d'utilisateurs. Une gestion mutualisée et partenariale de ce service auprès des communes de Bains, Brives-Charensac, Chaspuzac, Le Puy-en-Velay, Sanssac-L'Eglise, Vazeilles Limandre, Vals-Près-Le-Puy et Solignac-sur-Loire

ainsi que de la Communauté d'agglomération est mise en place depuis 2019 via la création d'une entente intercommunale.

Cette entente intercommunale permet d'établir une politique alimentaire cohérente et mutualisée dans le cadre d'une conférence intercommunale.

M le Président rappelle aux membres du comité de gestion que la ville de Brives Charensac adhère à l'entente intercommunale de production culinaire depuis sa création en 2019 et a été motrice dans sa constitution.

La conférence intercommunale, instance de gouvernance de l'entente intercommunale à laquelle participent 2 conseillers municipaux, s'est réunie le 30 novembre 2022.

À cette occasion, une nouvelle grille tarifaire a été proposée par la ville du Puy-en-Velay, ces prix se calquant sur les coûts de revient projetés pour l'année 2023.

La conférence intercommunale n'a pas donné d'avis formel sur cette nouvelle grille et a souhaité qu'elle soit présentée à chaque conseil délibérant.

Suivant l'article 7 de la convention de l'entente intercommunale ci-annexée, les décisions prises par la conférence intercommunale ne sont exécutoires qu'après approbation par tous les Conseils des collectivités membres.

Les tarifs pourraient être les suivants, à compter du 1er janvier prochain :

TARIF HT

ENTENTE INTERCOMMUNALE

ECOLE

PRIMAIRES AVEC PAIN 5,44 €

PRIMAIRES SANS PAIN 5,31 €

MATERNELS AVEC PAIN 4,62 €

MATERNELS SANS PAIN 4,49 €

ENTENTE INTERCOMMUNALE

CRECHES

REPAS 4.86 €

GOUTERS 0,60 €

BOISSONS 0,2 €

Considérant que les sujets relatifs à la restauration scolaire relèvent de la compétence du comité de gestion de la caisse des écoles de Brives-Charensac et que le conseil municipal a adopté cette nouvelle grille tarifaire par la délibération n°18 du 14/12/2022

Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent la nouvelle grille tarifaire de l'entente intercommunale telle que décrite ci-avant, valide à compter du 1er janvier 2023.

Comité de gestion 17/01//2023

Nombre de Conseillers présents		5
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		5
VOTE	ABSTENTIONS	-
	CONTRE	-
	POUR	5

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du comité de gestion
de la Caisse des écoles.



Vanessa CUBIZOLLES


La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

Mardi 17 janvier 2023

Membres en exercice : 08

Date de convocation : 11/01/2023

L'an deux mil vingt-trois le **DIX-SEPT JANVIER** à dix-huit heures, le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE —Véronique BELIN- Vanessa CUBIZOLLES- Julie-Anne PAILHES «Co-présidente APEER » - Christine SOULIE-MASSE « directrice de l'école Maternelle de la République » représentante de Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale »

Etait représenté : - Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale » par Christine SOULIE-MASSE « directrice de l'école Maternelle de la République »

Etaient excusés : Rémy VIDAL « délégué du Préfet » Frédéric SEJOURNEE « directeur de l'école Maternelle de la Mouteyre Julie HAON «Co-présidente APEEM »- Juliette BLOT Julie «Co-présidente APEEM »Karine CORTIAL «Co-présidente APEER » -

Invités présents : (avec voix consultative)» Sophie GARNIER- Florence HAON

Secrétaire de Séance :

Les Membres du Comité de Gestion présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

05/ Tarifs Cantine 2023

Nomenclature	Finances Locales / 7.1 Tarifs des Services Publics
Rapporteur	Gilles DELABRE

Vu la délibération N° 01 du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles en date du 04/07/2019, qui a autorisé Monsieur le Président à signer l'adhésion de la Caisse des Ecoles à l'entente intercommunale concernant la Restauration scolaire et qui fixe les tarifs des repas comme suit :

Vu la délibération N° 18 du Conseil municipal en date du 14/12/2022 approuvant la nouvelle grille tarifaire de l'entente intercommunale et la validant à partir du 1^{er} janvier 2023

Vu la délibération N° 04 du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles en date du 17/01/2023, approuvant les tarifs des repas comme suit à partir du 1^{er} janvier 2023 :

Enfant élémentaire : 5.44€ HT soit 5.74€ TTC

Enfant maternelle : 4.62€ HT soit 4.87€ TTC

Vu La délibération 2 du 09 juin 2022 qui avait fixé les tarifs 2022-2023 appliqués du 01/08/2022 au 31/07/2023 :

TYPE DE PRESTATION	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Enfant de BRIVES	2,55	2,65	2,75	2,85
Enfant de Brives tarif réduit	1,90	2,00	2,10	2,20
Enfant extérieur dont un parent travaille sur Brives (**)	3,55	3,65	3,75	3,85
Enfant extérieur	5,00	5,00	5,00	5,00
Adulte	6,10	6,10	6,10	6,20

****** Le Puy-en-Velay Applications convention réciproque et St Germain Laprade pour le quartier des Bories.

Eu égard aux augmentations très importantes sur les prix d'achat des repas d'abord au 1^{er} janvier 2022 (soit +0.92€ TTC pour les repas élémentaires et 0.55€ pour les repas maternels) puis à compter du 1^{er} janvier 2023 (soit +0.97€ TTC pour les repas élémentaires et 0.82€ pour les repas maternels) et dans la mesure où la Commune a pris en charge l'exhaustivité de la première augmentation sur 2022 ;

Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés appliquent à compter de la rentrée des vacances de Février 2023 soit du 20 février 2023 pour l'année civile 2023 :

- une augmentation de 65cts pour les tarifs sauf le tarif « Enfants extérieurs »
- une augmentation du tarif Enfant extérieur à 5.75€ soit à prix coutant du repas (5.74€/repas)
- et donc valident les tarifs ci-dessous à compter du 20 février 2023 jusqu'au 31/12/2023 :

- Enfants de Brives : **3.50€**
- Enfants de Brives Tarif réduit : **2.85€**
- Enfants extérieurs dont un parent travaille sur Brives : **4.50€**
- Enfants extérieurs: **5.75€**
- Adultes : **6.85€**

Comité de gestion 17/01/2023

Nombre de Conseillers présents		5
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		5
VOTE	ABSTENTIONS	-
	CONTRE	-
	POUR	5

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE



Président du comité de gestion
de la Caisse des écoles.



Vanessa GUBIZOLLES



La secrétaire de séance

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 17 Janvier 2023

↓ FICHE DE PRESENCE ↓

VOIX DELIBERATIVES :

Président :

Monsieur Gilles DELABRE
Maire de BRIVES CHARENSAC



Membres :

Education Nationale

Monsieur Cyril THOMAS
Inspecteur de l'Education Nationale
Le Puy II / AIS B.P. 339
43012 LE PUY EN VELAY

Délégué du Préfet

Monsieur Rémy VIDAL
10 rue de la République
43700 BRIVES CHARENSAC

Délégués du Conseil Municipal

Monsieur Véronique BELIN
2 bis rue de la République
43700 BRIVES CHARENSAC



Madame Vanessa CUBIZOLLES
3 Route de Lyon
43700 BRIVES CHARENSAC



Sociétaires

APEEM

**Le représentant de l'Association des
Parents d'Elèves du Pôle Petite Enfance
« LA MOUTEYRE »**

APEER

**Le représentant de l'Association des
Parents d'Elèves du Groupe Scolaire
« LA REPUBLIQUE »**



VOIX CONSULTATIVES :

»

Madame Christine SOULIÉ MASSE
Directrice
Ecole Élémentaire de La République

Monsieur Frédéric SEJOURNEE
Directeur
Ecole Maternelle de La Mouteyre

» Membres de la Commission « ENFANCE ET JEUNESSE »

Madame Vanessa CUBIZOLLES

Madame Aurélie VEDRUNE

Monsieur Philippe HUGON

Madame Sandrine LAIGRE

Madame Bernadette DESESTRES

Madame Bernadette VACHERON

Madame Sandrine GIRARD-MONEYRON

Monsieur Serge JAVON

et,

ASSOCIATION	TITRE	PRESIDENT	ADRESSE	CP	VILLE
A.P.E.E.R.	Madame Madame	Julie-Anne PAILHES Karine CORTIAL	2 rue des bories 4 rue des bastides	43700 43260	BRIVES CHARENSAC ST PIERRE EYNAC
A.P.E.E.M.	Madame Madame	Juliette BLOT Julie HAON	14 rue du Garay 1 rue des écoles Fay la Triouleyre	43700 43700	BRIVES CHARENSAC SAINT GERMAIN LAPRADE

CAISSE DES ECOLES de Brives-Charensac

Séance du 17-01-2023

Feuillet de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

1. Comité de Gestion : composition
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13/12/2022
4. Approbation de la nouvelle grille tarifaire de l'entente intercommunale de production culinaire
5. Tarifs cantine 2023 à compter du 20 février 2023

Liste des membres présents :

Etaient présents : Gilles DELABRE —Véronique BELIN- Vanessa CUBIZOLLES- Julie-Anne PAILHES «Co-présidente APEER » - Christine SOULIE-MASSE « directrice de l'école Maternelle de la République » représentante de Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale »

Etaient représentés : Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale » par Christine SOULIE-MASSE « directrice de l'école Maternelle de la Mouteyre »

Etaient excusés: Rémy VIDAL « délégué du Préfet » Frédéric SEJOURNEE « directeur de l'école Maternelle de la Mouteyre » Julie HAON «Co-présidente APEEM »- Juliette BLOT Julie «Co-présidente APEEM »Karine CORTIAL «Co-présidente APEER »

Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Vanessa CUBIZOLLES

